

PARCE QUE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EST SOURCE D'AVENIR...



RAPPORT ANNUEL 2013/14



COMMISSION SCOLAIRE
DE LA JONQUIÈRE



TABLE DES MATIÈRES

- 3 Mot de la présidente et de la directrice générale
- 4 Profil de la Commission scolaire
- 5 Conseil des commissaires
- 6 Membres du Conseil des commissaires
- 7 Principales décisions du Conseil des commissaires
- 9 Code d'éthique et de déontologie
- 10 Comité de parents
- 11 Comité consultatif EHDAA
- 12 Reddition de comptes / Plan stratégique 2009-2014
- 16 Convention de partenariat 2010-2014
- 20 Conventions de gestion et de réussite éducative
- 21 Rapport du protecteur de l'élève
- 22 Lutte contre l'intimidation et la violence à l'école
- 24 Centre des services aux entreprises (CSE)
- 25 États financiers 2013-2014

JOSETTE
L.-MORIN
Présidente



ALINE
LAFORGE
Directrice générale

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bonjour,

Nous sommes heureuses de vous présenter le rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire De La Jonquière. En lien avec le *Plan stratégique 2009-2014*, ce rapport annuel nous permet de rendre compte à la population des faits saillants de notre organisation.

L'année 2013-2014 s'inscrit dans la poursuite des quatre grandes orientations, soit l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires, le sentiment d'appartenance en maintenant des conditions liées au développement de la communauté éducative, l'amélioration continue de l'efficience et de l'efficacité dans nos pratiques de gestion et finalement, la poursuite du développement du partenariat avec les entreprises et les organismes du milieu.

Toujours soucieuse de la qualité des services qu'elle offre à ses élèves et malgré d'importantes compressions budgétaires, notre Commission scolaire a misé, entre autres, sur la révision du projet éducatif de certaines écoles, sur l'expérimentation des nouvelles technologies, notamment les iPad, ainsi que sur l'élaboration de deux politiques, soit celle pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et celle en matière de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail. La confirmation d'un investissement de 14 millions de dollars par le MELS pour le projet d'ajout d'espaces au Centre de formation professionnelle Jonquière s'inscrit également dans cette optique de développement du plein potentiel chez nos élèves.

Puisque la réussite et la persévérance de nos élèves continuent à guider l'ensemble de nos actions, nous tenons à remercier chaleureusement tous les membres de notre personnel qui favorisent, jour après jour, leur épanouissement.

Enfin, nous tenons à souligner le soutien des membres du Conseil des commissaires qui représentent la voix des parents et de la population. La collaboration entre les différentes instances, politique et administrative, est un atout au succès de l'école publique.

Bonne lecture!





PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Le territoire de la Commission scolaire De La Jonquière comprend l'arrondissement de Jonquière de Saguenay et les municipalités de Larouche, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Ambroise et Bégin.

ÉLÈVES

4 410	élèves répartis dans 17 écoles primaires
3 002	élèves répartis dans 3 écoles secondaires
1 084	élèves en formation professionnelle (élèves à temps plein et partiel)
1 338	élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)
TOTAL	9 834 élèves

Services de garde : 2 311 élèves répartis dans 17 services de garde

MEMBRES DU PERSONNEL

(POSTES EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET)

594	postes d'enseignants(es)
330	postes d'employés(es) de soutien
60	postes de professionnels(les)
57	postes de gestionnaires
TOTAL	1 041 postes en équivalent temps complet
TOTAL	1 615 employés (réguliers et temporaires)

BUDGET 2013-2014
104 213 997 \$

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le Conseil des commissaires comptait, en 2013-2014, 19 commissaires au suffrage universel et deux commissaires parents élus chaque année par le Comité de parents.

Le Conseil des commissaires représente l'instance supérieure de la Commission scolaire. Il voit, entre autres, à l'adoption de politiques et de règlements. Il prend également des décisions afin de s'assurer que les élèves reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit, il encadre la répartition équitable des ressources financières, humaines et matérielles entre les établissements et il organise des services à la communauté. Le Conseil des commissaires doit rendre compte au ministre et à la population de son administration et des services offerts.

LES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

QUAND?

Le Conseil des commissaires se réunit habituellement le troisième mardi de chaque mois à 19 h 30.

OÙ?

À la salle du Conseil des commissaires du Centre administratif de la Commission scolaire De La Jonquière au 3644, rue Saint-Jules à Jonquière.

Une période de questions du public est prévue au début de chaque séance.

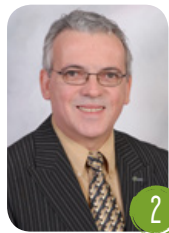


LES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour connaître le nom du commissaire de votre circonscription, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du secrétariat général et des communications au **418.542.7551, poste 4302** ou encore visitez notre site Internet au **www.csjonquiere.qc.ca**.



ÉRIC BERGERON
Principalement le quartier Saint-Jean-Eudes et une partie de Sainte-Thérèse



BERNARD MICHAUD
Principalement les quartiers du Manège militaire et du Faubourg Sagamie



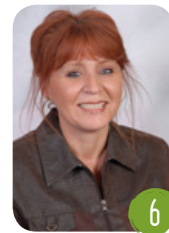
LYNDA POIRIER
Principalement le quartier Saint-Mathias



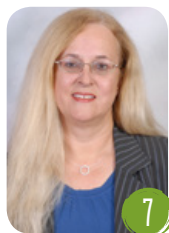
ÉRIC DION
Principalement le quartier Saint-Jacques et une partie de Saint-Philippe



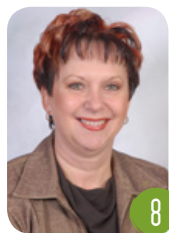
STÉPHANE BERGERON
Principalement les quartiers Saint-Philippe et Centre des données fiscales



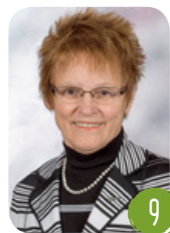
DIANE FORTIN
Une partie des quartiers Plateau Deschênes, des Fleurs et une partie de Sainte-Thérèse



SYLVIE BOUCHARD
Une partie des quartiers Sainte-Cécile et Sainte-Famille



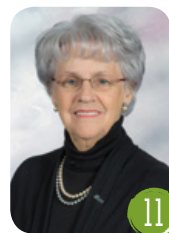
HUGUETTE LAPOINTE
Principalement le quartier Notre-Dame-de-Fatima et une partie de Sainte-Famille



MAUDE DESJARDINS
Principalement le Centre-ville



NILKA DALLAIRE
Principalement les quartiers Sainte-Marie et des Galeries Jonquière et une partie de Notre-Dame-de-Fatima et des Vétérans



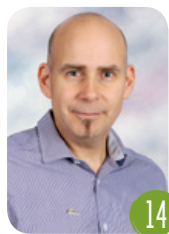
JOSETTE L.-MORIN
Principalement le quartier de la Petite France et une partie des Vétérans



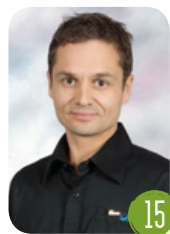
MARIO SIMARD
Principalement le quartier des Oiseaux et une partie de Saint-Raphaël



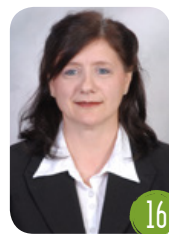
NATHALIE GAGNON
Principalement les quartiers Saint-Raphaël et Saint-Georges



STÉPHANE AUDET
Principalement le quartier des Peintres et une partie de Saint-Georges



PASCAL THIVIERGE
Principalement la municipalité de Larouche, Jonquière-Nord et une partie du Lac-Kénogami



ESTHER BOUCHARD
Principalement une partie du Lac-Kénogami et de l'arrondissement de Jonquière au sud de l'autoroute 70



LAURÉAT BRASSARD
Une partie de Shipshaw et une partie du quartier Sainte-Cécile



CLAIRE CHAYER
Principalement les municipalités de Saint-Charles-de-Bourget, de Bégin, un certain nombre de rangs de Saint-Ambroise et une partie de Shipshaw



LYNE TRUDEAU
Principalement une partie de la municipalité de Saint-Ambroise et une partie de Shipshaw



VALÉRIE VILLENEUVE
Commissaire parent (ordre primaire)



KAREN BOILY
Commissaire parent (ordre secondaire)



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

LA PÉDAGOGIE ET LES ÉLÈVES

- Adoption des critères d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2014-2015;
- adoption des règles de classement pour le passage du primaire à la première secondaire et du premier cycle au deuxième cycle du secondaire;
- détermination du bassin d'alimentation des écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2014-2015;
- adoption de la tarification des frais de service en formation générale des adultes et en formation professionnelle;
- adoption des activités éducatives et des plans de formation de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2014-2015;
- adoption de l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2014-2015;
- renouvellement du mandat du protecteur de l'élève;
- nomination du substitut au protecteur de l'élève;
- reconduction de la reconnaissance des programmes Sport-Études concentration Sport et Arts-Études;
- adoption de la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- modification du nombre de parents siégeant au Comité consultatif EHDA, les faisant passer de huit à dix.

LES IMMEUBLES

- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017;
- engagement de professionnels en bâtiment pour différents projets de construction;
- adoption du Plan triennal des investissements 2014-2017.

L'ADMINISTRATIF

- Acceptation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2012-2013;
- adoption du régime d'emprunt pour l'année scolaire 2013-2014;
- suivis au plan d'effectifs;
- adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, de la taxe scolaire et du taux d'intérêt pour l'année scolaire 2014-2015;
- nomination de la direction du Service des ressources humaines;
- nomination à des postes de direction d'établissement;
- nomination d'un membre au Consortium québécois de développement des pratiques psychomotrices;
- adoption de la Politique en matière de prévention du harcèlement, de l'intimidation et de la violence en milieu de travail.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- Nomination des membres du Comité exécutif du Conseil des commissaires;
- nomination des commissaires aux comités de la CSDLJ ainsi qu'aux organismes du milieu;
- nomination d'un commissaire pour la circonscription numéro 1;
- modification de la Politique relative aux activités de rencontre, de représentation, de perfectionnement et de délégation des commissaires.

LA COMMUNAUTÉ

- Renouvellement d'adhésion au Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- contribution financière au Centre alternatif de déplacement urbain de Saguenay;
- renouvellement d'adhésion à la Chambre de commerce du Saguenay;
- renouvellement d'adhésion au Conseil régional de la culture;
- appui à la mise en candidature de la Ville de Saguenay pour l'obtention de la Coupe Memorial 2015;
- proposition de candidatures au conseil d'administration du Cégep de Jonquière;
- entente avec le Centre national d'exposition 2014-2017;
- demande à la Ville de Saguenay pour l'installation d'un passage prioritaire de piétons;
- adhésion à l'organisme Partenariat-Formation 02;
- nomination d'une représentante au Conseil des partenaires du Réseau local de services de Jonquière;
- proposition d'une candidature au conseil d'administration du Grand prix cycliste de Saguenay.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du Code d'éthique et de déontologie qui régit le Conseil des commissaires, aucun cas n'a été soumis au commissaire à l'éthique en 2013-2014.

Le Code d'éthique et de déontologie est disponible au Service du secrétariat général et des communications ainsi que sur le site Internet www.csjonquiere.qc.ca.





COMITÉ DE PARENTS

Bonjour,

D'emblée, je tiens à remercier tous les parents impliqués au Comité de parents en 2013-2014 qui ont tous démontré une grande motivation à promouvoir la place des parents ainsi que leur contribution à la réussite des élèves. Plusieurs se sont portés volontaires pour siéger aux différents comités de la Commission scolaire et c'est avec reconnaissance que je souligne leur dynamisme et leur souci d'exprimer la voix des parents. De plus, j'aimerais remercier spécialement nos délégués à l'association régionale, l'ACPSAGLAC, et à la fédération provinciale, la FCPQ, qui ont su se démarquer et mettre en valeur notre Comité de parents.

Tel que le prévoit la LIP, le Comité de parents a été consulté sur tous les sujets et les documents auxquels il doit émettre son avis, notamment les critères d'inscription des élèves et les candidatures pour le poste vacant au Conseil des commissaires. Par ailleurs, une équipe de délégués a révisé nos règles de régie interne afin de les actualiser et de les adopter dès le début de l'année scolaire 2014-2015.

Parmi les activités présentées aux parents de notre Commission scolaire en 2013-2014, on retrouve la conférence de Dre Nadia Gagnier qui a eu lieu pendant la semaine EHDAA et qui a été organisée en partenariat avec le Comité consultatif EHDAA. Puis, quelques membres du Comité de parents, accompagnés de parents impliqués dans les organismes de participation des parents de nos écoles, ont assisté au Congrès annuel de la FCPQ.

Enfin, je ne peux terminer ce mot sans souligner l'importance et la nécessité de conserver les conseils d'établissement et les comités de parents dans notre système d'éducation. Effectivement, c'est en passant par ces organisations que la voix des parents se fait entendre et s'élève à l'échelle provinciale.

Valérie Villeneuve
Présidente

COMITÉ CONSULTATIF EHDAA

Chers parents,

Quel plaisir de pouvoir partager avec vous sur le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation communément appelé EHDAA.

Ce comité est composé d'une majorité de parents, des personnes concernées qui représentent non seulement tous les parents d'élèves HDAA, mais par extension tous les élèves HDAA quant aux services qui leur sont offerts. Ces personnes ont à cœur de s'impliquer afin d'offrir leur soutien aux élèves HDAA et à leurs parents.

Tous les membres œuvrent dans un esprit de collaboration essentiel à l'évolution des services offerts aux EHDAA. Il est primordial de contribuer à ce comité avec ouverture, mais également dans une reconnaissance de l'importance des rôles de chacun. Cet état d'esprit permet d'optimiser la qualité de notre participation et par le fait même de mieux soutenir nos élèves HDAA. Bien que notre rôle soit consultatif et non décisionnel, notre comité a le pouvoir de faire des recommandations à la Commission scolaire, ce qui n'est pas à négliger.

Nous souhaitons pour les EHDAA un milieu stimulant et adapté à leurs besoins qui favorisera leur réussite et leur persévérance scolaires. Nous souhaitons pour les parents et les membres du personnel côtoyant les EHDAA une collaboration harmonieuse mise au service de l'enfant. Et enfin, nous souhaitons aux parents un bien-être grandissant quant à leur compréhension des mécanismes régissant le milieu scolaire.

À vous qui lisez ce mot, sachez que vous êtes les bienvenues à assister à nos rencontres, elles sont publiques.

Éric Desbiens

Président

REDDITION DE COMPTES

PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

ENJEU — UNE INSTITUTION PUBLIQUE, DES ÉLÈVES QUALIFIÉS ET PERSÉVÉRANTS

Orientation 1 – Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

- Révision du projet éducatif de certaines écoles primaires et actualisation de leur plan de réussite. Utilisation du questionnaire sur l'environnement socioéducatif QES-Web;
- implantation d'une classe de maternelle 4 ans à temps plein à l'école Sainte-Marie-Médiatrice dans le cadre du programme ministériel;
- portraits de groupe dans toutes les classes de maternelle dans le cadre de l'intervention précoce, à trois reprises au cours de l'année;
- expérimentation d'un projet iPad en émergence de l'écrit pour les classes de maternelle au Collège Saint-Ambroise;
- élaboration et adoption de la politique EHDAA;
- bonification du plan de réussite dans les écoles secondaires, notamment en mathématique;



- mise en place des comités « chantiers mathématiques » au secondaire portant sur l'accompagnement et la production d'outils en lien avec la progression des apprentissages, la résolution de problèmes, l'aide-mémoire et la récupération;
- formation sur les commotions cérébrales pour les enseignants en éducation physique, les techniciens en loisirs et les partenaires sportifs des programmes Sport-Art-Études.

ENJEU — UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ADAPTÉ AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Orientation 2 – Favoriser le sentiment d'appartenance en maintenant des conditions liées au développement de la communauté éducative

- Réalisation du projet d'agrandissement du Collège Saint-Ambroise et inauguration en janvier 2014;
- participation des élèves du primaire au défi prévention jeunesse « Rouler ensemble en toute sécurité » et à l'activité « L'apprenti pompier » avec la collaboration des policiers et des pompiers de la Ville de Saguenay;
- programme de prévention sur le suicide « T'es important pour moi » au secondaire;
- expérimentation à l'École polyvalente Jonquière du projet pilote « Tolérance zéro », visant à prévenir et contrer la violence, en collaboration avec la Sécurité publique de la Ville de Saguenay;
- présence des élèves de 5^e secondaire à la pièce de théâtre « Impact » visant à les sensibiliser au danger de l'alcool au volant avant les périodes des bals de finissants. Cette activité se déroulait grâce à la collaboration des policiers de la Sécurité publique de la Ville de Saguenay, des élèves du programme d'Arts et métiers de la scène de l'École polyvalente Jonquière et de nombreux autres partenaires;
- fabrication de boîtes à lunch santé, par les élèves du Centre de formation professionnelle Jonquière, édifice Mellon, pour le projet Impact et les Olympiades de la formation professionnelle;
- collaboration avec les corps policiers de la région pour la mise en œuvre d'exercices de pratique du Plan de réponse des établissements scolaires (PRES);
- création du dispositif d'exposition, par les élèves de décoration intérieure et présentation visuelle et ceux de charpenterie-menuiserie, dans le cadre du Salon Expo Habitat;

- accueil d'une délégation d'Angoulême par le Centre de formation professionnelle dans le cadre d'un programme d'échange avec les élèves de Pâtisserie de l'édifice Mellon;
- confirmation d'un investissement de 14 millions par le MELS, pour un projet d'ajout d'espaces pour des ateliers polyvalents dans le secteur de la construction, à l'édifice du Royaume du CFPJ;
- soutien financier de neuf projets par le Fonds d'aide à la réussite De La Jonquière;
- formation sur la gestion de la qualité de l'air intérieur et perfectionnement portant sur la loi, les obligations et les procédures de travail liées à l'amiante;
- révision et adoption de la Politique en matière de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

ENJEU – LA GESTION DE LA PERFORMANCE ET LA REDDITION DE COMPTES

Orientation 3 – Poursuivre et améliorer l'efficacité et l'efficience de nos pratiques de gestion

- Présentation d'un budget 2014-2015 équilibré malgré les importantes compressions budgétaires;
- implantation du paiement par Internet disponible auprès de plusieurs institutions bancaires pour les services de garde et le transport scolaire;
- refonte complète du site Internet de la Commission scolaire et des établissements;
- réalisation de cinq projets d'amélioration des bâtiments dans des écoles primaires et secondaires ainsi qu'au CFGA;
- modernisation des contrôles de gestion de l'énergie et réalisation de quatre projets en efficacité énergétique dans divers établissements.

ENJEU – UNE ORGANISATION PRÉSENTE AU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Orientation 4 – Participer à un développement durable avec nos partenaires

- Participation à la campagne régionale de vaccination contre le méningocoque de type B en collaboration avec le CSSS;
- contribution du CFGA à la mise à jour de la base de données régionale des activités du SARCA sur une nouvelle plateforme;
- contribution à la création d'un consortium régional Partenariat Formation O2 avec les commissions scolaires, les cégeps et l'UQAC;
- réalisation d'une analyse de regroupement du CSE et du CFPJ conduisant à une importante réorganisation des services aux entreprises. Présentation des résultats au personnel du CSE, aux gestionnaires du CFPJ et au Conseil des commissaires.





CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2014

Au terme de la quatrième année de la convention de partenariat intervenue avec le MELS, la Commission scolaire De La Jonquière a mis en oeuvre tous les moyens qu'elle avait déterminés pour atteindre ses objectifs.

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

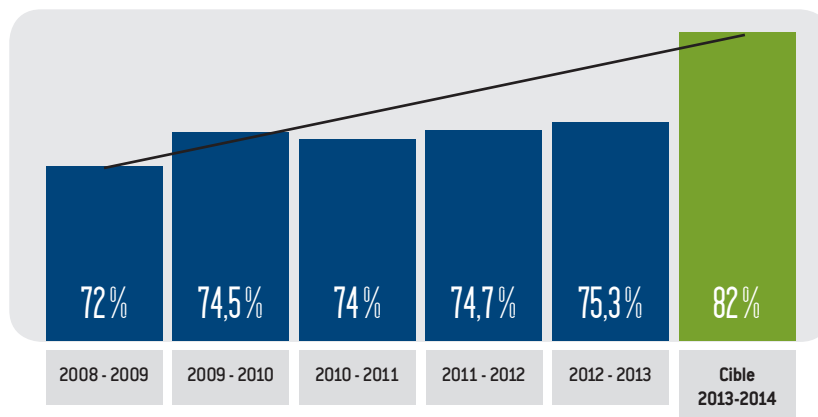
Ainsi, en ce qui concerne le premier but ministériel, la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans, une croissance est observée pour les données de 2008 à 2013. Quant au taux de diplomation et de qualification des garçons de moins de 20 ans, bien qu'il y ait eu une augmentation de 2008 à 2010, on observe une absence de progrès depuis 2010-2011. Par ailleurs, il est intéressant de noter une augmentation du pourcentage d'élèves de 6^e année du primaire ayant un résultat supérieur à 75 % en français et en mathématique. Au premier cycle du secondaire, les élèves affichent, depuis 2010-2011, un taux de réussite des matières de base (mathématique, français et anglais) supérieur à la cible fixée. Enfin, pour ce qui est du nombre d'élèves décrocheurs, il diminue significativement en 2011-2012, dépassant largement la cible fixée.

GRAPHIQUE 1 :

Taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de 20 ans, selon l'année ¹

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire De La Jonquière, juin 2014, page 3.

¹ Après 7 ans.

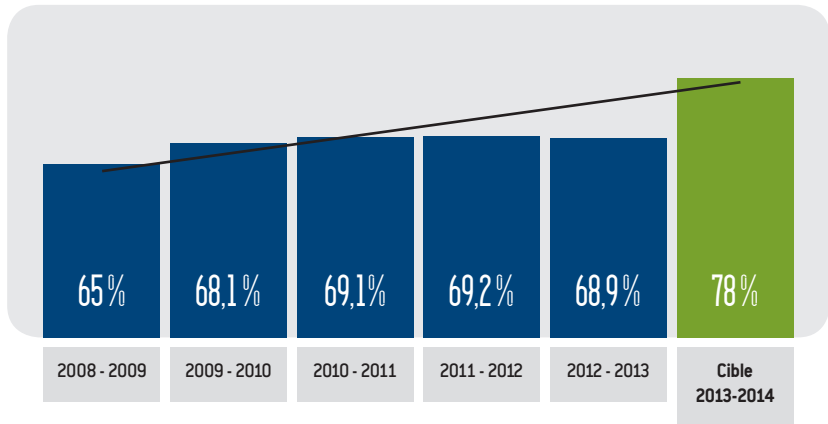


GRAPHIQUE 2 :

**Taux de diplomation
et de qualification des
garçons de moins de
20 ans, selon l'année ¹**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
*Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire
De La Jonquière, juin 2014, page 3.*

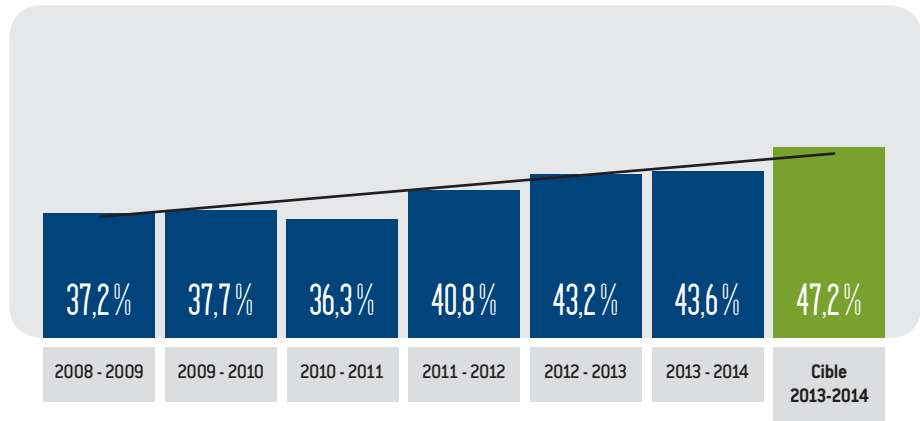
¹ Après 7 ans.



GRAPHIQUE 3 :

**Pourcentage d'élèves ayant
un résultat supérieur à 75 % en
français et en mathématique au 3^e
cycle du primaire (fin de la
6^e année), juin 2009 à juin 2014**

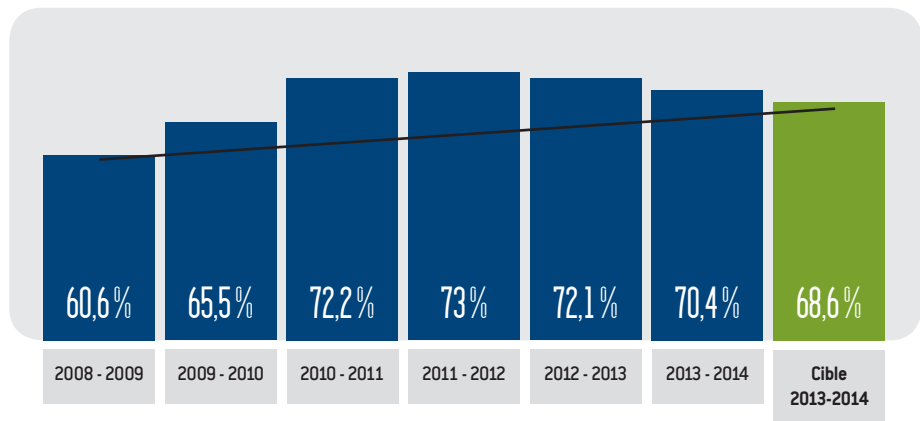
Source : Commission scolaire De La Jonquière, LUMIX.



GRAPHIQUE 4 :

**Pourcentage d'élèves ayant
réussi leurs matières de base
(mathématique, français et
anglais) au 1^{er} cycle du secondaire (fin
de la 2^e secondaire),
juin 2009 à juin 2014**

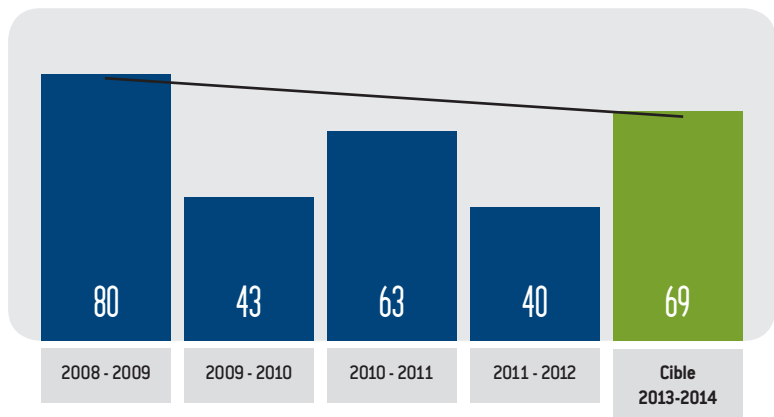
Source : Commission scolaire De La Jonquière, LUMIX.



GRAPHIQUE 5 :

**Nombre annuel de sorties sans
diplôme ni qualification
(décrocheurs), selon l'année**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
*Portrait des statistiques ministérielles, Commission
scolaire De La Jonquière, juin 2014, page 4.*





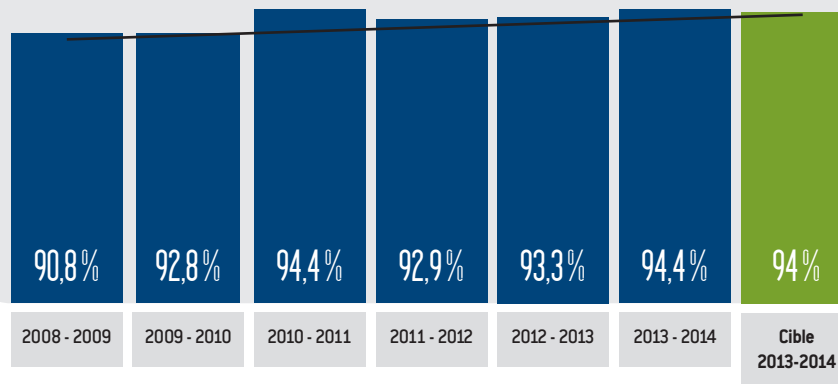
But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Le deuxième but porte sur la maîtrise de la langue française. À ce titre, deux niveaux d'élèves font l'objet d'une étude particulière. Ainsi, en 2013-2014, les élèves de 6^e année ont démontré leur excellence en obtenant des résultats se situant au-delà de la cible souhaitée de 94 % en 2014. Quant aux élèves de 5^e secondaire, le taux de réussite a diminué en 2013-2014 par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 6 :

Taux de réussite des élèves en français langue d'enseignement au 3^e cycle du primaire (fin de la 6^e année), selon l'année

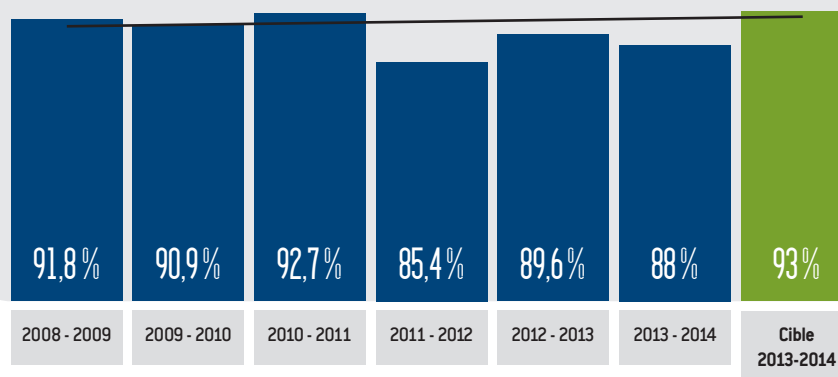
Source : Commission scolaire De La Jonquière, LUMIX.



GRAPHIQUE 7 :

Taux de réussite en français langue d'enseignement au 2^e cycle du secondaire (fin de la 5^e secondaire), selon l'année

Source : Commission scolaire De La Jonquière, LUMIX.



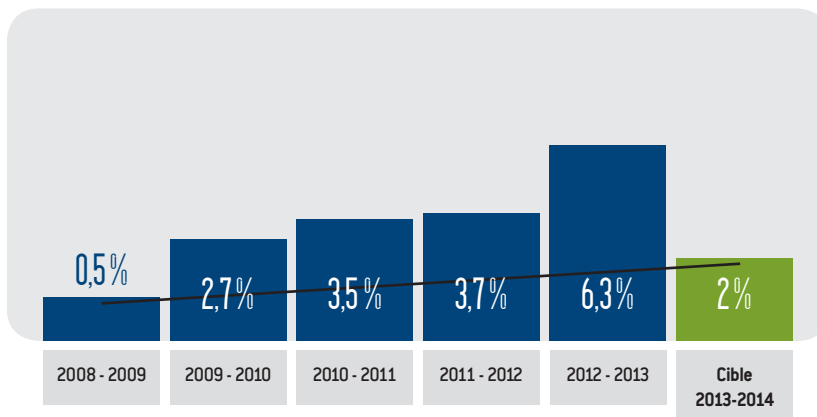
But 3 : L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Le troisième but concerne l'amélioration de la persévérance et de la réussite chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. À cet égard, le taux de qualification des élèves en CFER, CFMS ou CFPT a connu une hausse importante depuis 2009, dépassant largement la cible, et contribuant au taux global de diplomation et de qualification de la Commission scolaire.

GRAPHIQUE 8 :

Taux de qualification des élèves en CFER, CFMS ou CFPT, selon l'année

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire De La Jonquière*, juin 2014, page 3.



But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Le quatrième but vise l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements. La Commission scolaire a choisi de travailler ce but sous plusieurs aspects. À cet effet, tous les établissements poursuivent leurs actions visant à développer de saines habitudes de vie et la pratique d'activités sportives. Dans le cadre du plan d'action non-violence, les établissements de la Commission scolaire ont réalisé plusieurs activités et poursuivent la mise en œuvre de leur plan d'action dans le cadre de la Loi 56, loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

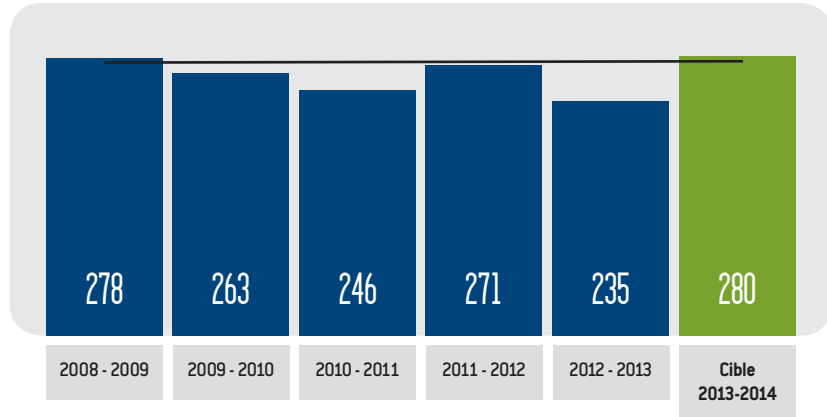
But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Enfin, le cinquième but vise l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle. À cet égard, la Commission scolaire continue de déployer des efforts pour amener cette clientèle à cheminer et à persévérer dans un programme de formation qui lui convient. Malgré tout, en 2012- 2013, le nombre d'élèves inscrits s'éloigne de la cible imposée par le MELS.

GRAPHIQUE 9 :

Nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle, selon l'année

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire De La Jonquière*, juin 2014, page 6.



CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Dans le cadre des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et des règlements applicables aux commissions scolaires, une convention de gestion et de réussite éducative a été conclue entre la CSDLJ et chacune des directions des écoles et des centres.

Cette convention de gestion est l'un des outils retenus afin d'assurer la cohérence et la complémentarité entre le plan stratégique du ministère, le plan stratégique et la convention de partenariat de la Commission scolaire, ainsi que le plan de réussite de l'école et les orientations et objectifs du centre. Elle vise à intégrer l'ensemble des actions dans une vision globale grâce à une gestion axée sur les résultats et une reddition de comptes annuelle.

En 2013-2014, les établissements ont présenté des conventions de gestion et de réussite éducative couvrant tous les objectifs associés à la convention de partenariat avec la Commission scolaire.





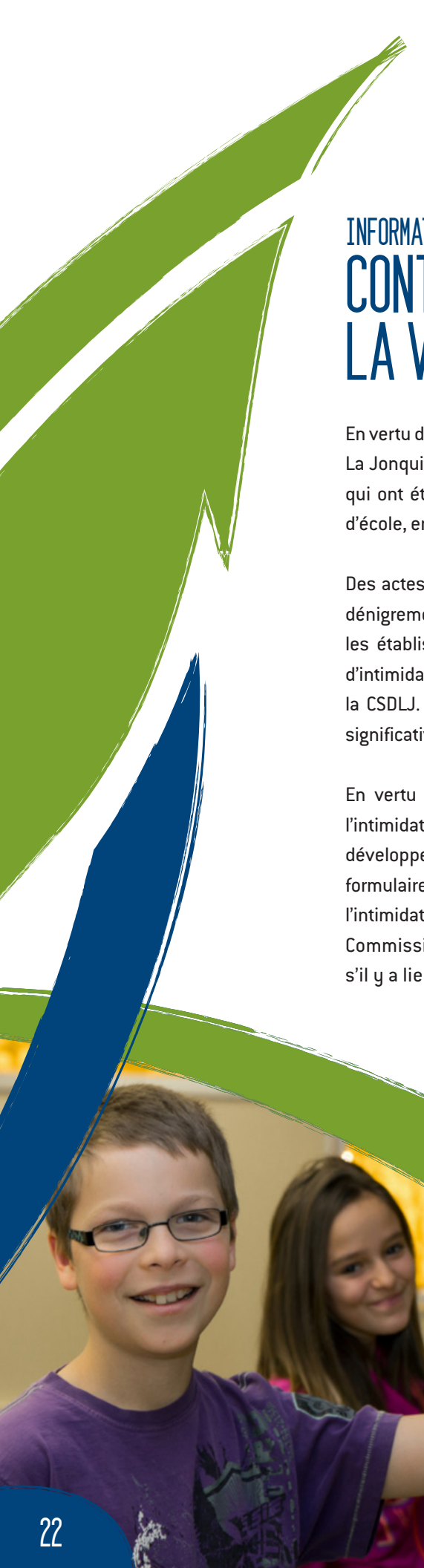
RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le Protecteur de l'élève a été interpellé à neuf reprises au cours de l'année 2013-2014. Aucune de ces requêtes n'a fait l'objet d'un rapport déposé au Conseil des commissaires.

Trois dossiers ont nécessité une démarche formelle (enquête, analyses, médiation) et ont trouvé leur aboutissement sans le dépôt d'une plainte au protecteur. Concernant les autres dossiers, ceux-ci en étaient encore à l'étape des discussions avec les représentants de l'établissement concerné ou avec les instances de la Commission scolaire lorsque les parents ont contacté le Protecteur de l'élève. Les interventions de ce dernier ont alors pris la forme d'une identification des besoins, d'écoute et d'échanges sur les attentes, sur la problématique vécue ou sur les démarches entreprises ou à venir.

Concernant le volet Intimidation sur lequel le Protecteur de l'élève peut être interpellé, aucun événement de cette nature n'a nécessité son intervention au cours de la dernière année.

Marc Pomerleau
Protecteur de l'élève



INFORMATION CONCERNANT LA LOI 56 VISANT À LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire De La Jonquière doit faire mention, dans son rapport annuel, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la directrice générale par les directions d'école, en lien avec les actes d'intimidation ou de violence.

Des actes d'intimidation ou de violence tels que : coups, bousculades, moqueries, dénigrement, bagarres, violence verbale, etc. se produisent occasionnellement dans les établissements scolaires de la CSDLJ. Nous avons dénombré 5 événements d'intimidation et de violence ou moins, et ce, dans chacun des établissements de la CSDLJ. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.

En vertu de la loi, ces établissements se sont dotés d'un plan d'action contre l'intimidation et la violence afin d'offrir des milieux sécuritaires et favorisant le développement des élèves. Lorsqu'un événement se produit, la direction remplit un formulaire faisant état de la nature des actes posés et des suivis accordés tant à l'intimidateur qu'à la victime. Le formulaire est transmis au secrétaire général de la Commission scolaire, qui en prend connaissance et donne les suites appropriées s'il y a lieu.



INTERVENTIONS RÉALISÉES AFIN DE CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Bien que chaque établissement ait un plan d'action qui lui est propre, les interventions demeurent, de façon générale, semblables :

- rencontres avec les victimes;
- rencontres avec les intimidateurs;
- communication immédiate avec les parents;
- travaux de réflexion;
- retrait des privilèges (récréations, sorties, etc.);
- suspensions à l'interne et à l'externe;
- tout autre moyen jugé pertinent par la direction.

La Commission scolaire travaille en étroite collaboration avec les services policiers, et peut faire appel à leurs services selon la gravité des gestes posés.

Le personnel de la Commission scolaire prend au sérieux tout acte d'intimidation et de violence. Toutes les actions sont entreprises pour tenter d'enrayer cette problématique.

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

En 2013-2014, aucune intervention en lien avec l'intimidation n'a fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève.



Par sa mission, le Centre des services aux entreprises contribue au développement des compétences au niveau des ressources humaines et à l'amélioration des performances des entreprises. Dans un contexte où la main-d'oeuvre qualifiée devient un moteur de développement important pour les entreprises, nous sommes pleinement conscients que notre positionnement et notre expertise dans plusieurs sphères d'activités, permettent de contribuer au développement économique de notre région.

L'année 2013-2014 fût pour notre organisation l'amorce de plusieurs changements importants, tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel. Dans ce contexte de restructuration majeure, l'équipe du Centre des services aux entreprises a participé activement au maintien et au développement de nos activités d'affaires en usant de créativité et d'ingéniosité dans le but de développer et de livrer des mandats de qualité à nos clients. De plus, il est important de préciser que nous avons créé et maintenu plusieurs partenariats régionaux et provinciaux. En voici quelques exemples :

Membre du conseil d'administration de partenariat formation O2

- Mandat : accompagnement des entreprises à leur préqualification auprès des grands donneurs d'ordres.

Lien avec l'Institut national des mines du Québec (INMQ)

- Mandat : participation active à une formation de base en SST (accueil, etc.).

Membre actif au consortium de Formation Québec en Réseau

- Mandat : participation à l'élaboration d'outils de formation et diffusion de ceux-ci chez Hydro-Québec.
- Participation à deux sous-comités de travail, ayant pour but d'étendre notre expertise en santé-sécurité au travail et à standardiser les formations pour le secteur minier.

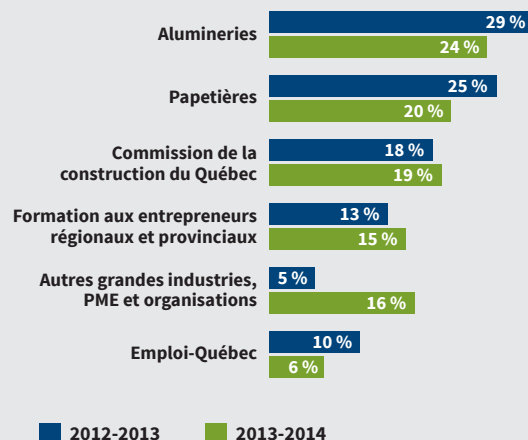
Membre au conseil d'administration d'Avenir Métallurgie

- Mandat : soutenir les entreprises régionales pour la formation de leur main-d'oeuvre.

Afin de conserver notre place dans un marché en constante évolution, nous avons ajusté rapidement notre offre de service aux besoins grandissants de nos clients.

Par l'innovation dans ce que nous maîtrisons et la recherche de nouveaux marchés, nous sommes demeurés une référence importante dans le domaine de la formation aux entreprises, tant au niveau régional que provincial.

RÉPARTITION DES PROJETS RÉALISÉS EN 2013-2014 PAR RAPPORT À 2012-2013



ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

FAITS SAILLANTS

Le Conseil des commissaires de la CSDLJ a reçu les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année scolaire 2013-2014.

Un surplus d'exercice de 311 056 \$ a été réalisé en 2013-2014. La Commission scolaire est particulièrement fière de ce résultat, car il ne représente que 0,3 % du budget total et il a été réalisé dans une période de grandes compressions budgétaires.

L'attention portée par la direction aux suivis budgétaires aura permis de réaliser des investissements en cours d'année, et ce, tout en s'assurant de conserver l'équilibre budgétaire.

Globalement, les budgets relatifs à la masse salariale ont terminé à l'équilibre. Le dépassement budgétaire en consommation énergétique, en raison des conditions climatiques rigoureuses que nous avons connues, a été compensé par des économies au niveau des dépenses d'entretien et réparations des immeubles.

Finalement, des économies ont été réalisées en ce qui a trait aux frais de déplacement et de perfectionnement.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2014

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse (Découvert bancaire)	(10 378) \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	10 217 688 \$
Subvention à recevoir - financement	34 225 007 \$
Taxe scolaire à recevoir	605 531 \$
Débiteurs	2 803 009 \$
Stocks destinés à la revente	152 088 \$
Autres actifs	50 000 \$

TOTAL ACTIFS FINANCIERS	48 042 945 \$
--------------------------------	----------------------

PASSIFS

Emprunts temporaires	1 400 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	12 702 777 \$
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	66 544 \$
Revenus perçus d'avance	659 832 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	5 097 762 \$
Dettes à long terme à la charge de la CS	1 302 798 \$
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	109 627 261 \$
Autres passifs	331 380 \$

TOTAL DES PASSIFS	131 188 354 \$
--------------------------	-----------------------

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(83 145 409) \$
---	------------------------

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	89 570 942 \$
Stocks de fournitures	267 223 \$
Frais payés d'avance	245 043 \$

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	90 083 208 \$
--	----------------------

SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	6 937 799 \$
-----------------------------------	---------------------

ÉTAT DES RÉSULTATS ET CONTINUITÉ DU SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MELS	83 204 127 \$
Taxe scolaire	14 443 943 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	1 810 171 \$
Vente de biens et services	5 805 196 \$
Revenus divers	643 212 \$

Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	16 041 \$
---	-----------

TOTAL DES REVENUS	105 922 690 \$
--------------------------	-----------------------

DÉPENSES

Activités d'enseignement et de formation	49 488 245 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	22 932 369 \$
Services d'appoint	10 197 986 \$
Activités administratives	5 347 772 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 203 665 \$
Activités connexes	5 363 658 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	77 939 \$

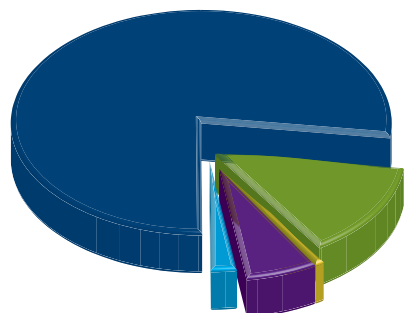
TOTAL DES DÉPENSES	105 611 634 \$
---------------------------	-----------------------

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	311 056 \$
--	-------------------

Surplus (déficit) accumulé au 30 juin 2013	6 626 743 \$
--	--------------

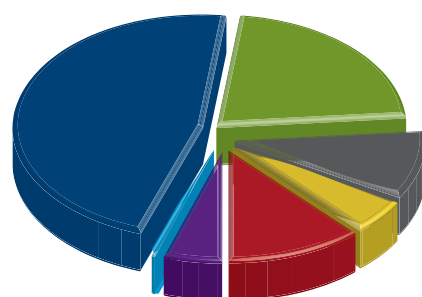
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	6 937 799 \$
-----------------------------------	---------------------

REVENUS : 105 922 690 \$



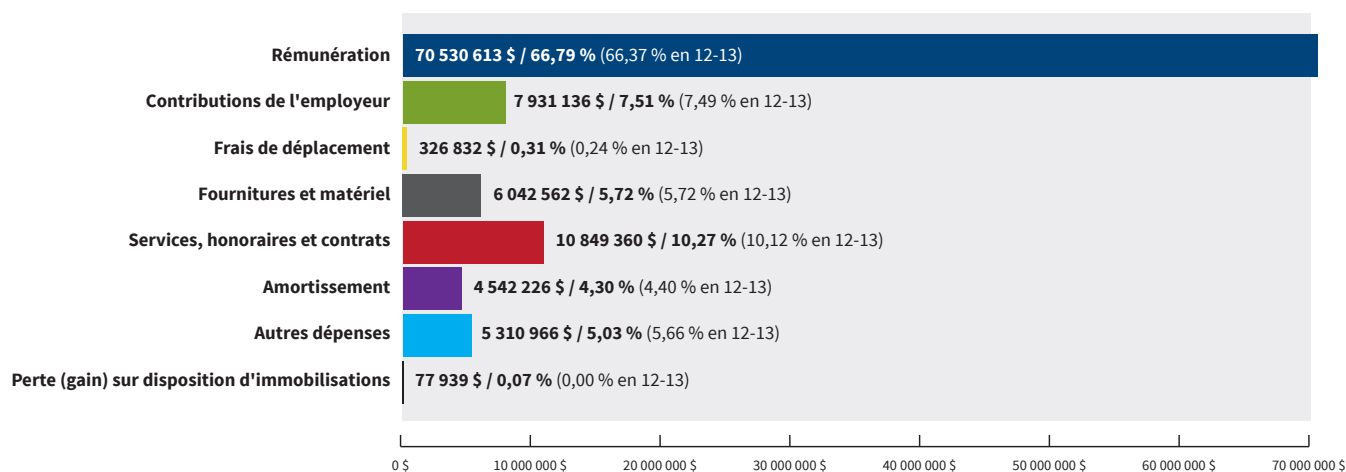
Subventions de fonctionnement 83 204 127 \$ / 78,54 % (81,43 % en 12-13)	Revenus spécifiques 6 448 408 \$ / 6,09 % (5,93 % en 12-13)
Taxe scolaire 14 443 943 \$ / 13,64 % (10,47 % en 12-13)	Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours 1 810 171 \$ / 1,71 % (2,17 % en 12-13)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations 16 041 \$ / 0,02 % (0,00 % en 12-13)	

DÉPENSES : 105 611 634 \$

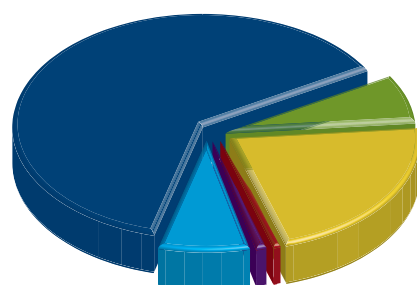


Enseignement et formation 49 488 245 \$ / 46,86 % (46,74 % en 12-13)	Biens meubles et immeubles 12 203 665 \$ / 11,56 % (11,63 % en 12-13)
Soutien à l'enseignement et à la formation 22 932 369 \$ / 21,71 % (20,00 % en 12-13)	Connexes 5 363 658 \$ / 5,08 % (6,93 % en 12-13)
Services d'appoint 10 197 986 \$ / 9,66 % (9,46 % en 12-13)	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations 77 939 \$ / 0,07 % (0,00 % en 12-13)
Administratives 5 347 772 \$ / 5,06 % (5,24 % en 12-13)	

NATURE DES DÉPENSES : 105 611 634 \$



RÉMUNÉRATION : 70 530 613 \$



Enseignants 44 091 921 \$ / 62,51 % (63,61 % en 12-13)	Commissaires 151 883 \$ / 0,22 % (0,22 % en 12-13)
Professionnels 5 041 302 \$ / 7,15 % (6,75 % en 12-13)	Variations PCGR (Congés maladie, vacances, etc.) 602 937 \$ / 0,85 % (-0,22 % en 12-13)
Soutien 15 272 761 \$ / 21,65 % (21,87 % en 12-13)	Gestionnaires 5 369 809 \$ / 7,62 % (7,77 % en 12-13)



POLKA agence créative



COMMISSION SCOLAIRE
DE LA JONQUIÈRE

CSJONQUIERE.QC.CA